

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2011
A 20 H 15**

Ensuite de publication dans le Journal officiel No 26 du 27 juillet 2011, de convocation part tous ménages et par affichage public, une assemblée communale a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

**Electrices et électeurs inscrits : 428
Electeurs et électeurs présents : 14**

**Président : M. Francis Meyrat
Secrétaire : Mme Solange Pheulpin
Scrutateurs : MM. Marc de Gasparo**

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, le président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

- 01. Procès-verbal de la dernière assemblée**
- 02. Discuter, éventuellement décider d'accorder le droit de cité à Madame Cathy Theurillat, domiciliée à Rossemaison**
- 03. Prendre connaissance et approuver le règlement sur les élections communales**
- 04. Discuter et approuver les comptes 2010, approuver les dépassements budgétaires**
- 05. Divers**

PROCES-VERBAL

- 01.- Procès-verbal de la dernière assemblée.-** Aucune remarque n'est parvenue et il est accepté à l'unanimité par un levé de main avec remerciements à la secrétaire.
- 02.- Discuter, éventuellement décider d'accorder le droit de cité à Madame Cathy Theurillat, infirmière, domiciliée à Rossemaison.-** Le président demande à M. et Mme Theurillat de bien vouloir sortir le temps des délibérations.

L'entrée en matière étant acceptée, la secrétaire fait part de la demande de naturalisation ordinaire soumise par le Service de la population du fait que toutes les conditions sont réunies pour qu'elle obtienne le droit de cité cantonal. Avant de soumettre le dossier à l'Office fédéral des migrations, section de la naturalisation, en vue de l'obtention de la nationalité suisse, il appartient aux instances communales compétentes de décider de lui accorder le droit de cité communal.

Mme Cathy Theurillat née Bischoff, le 19.11.1964, en France, habite notre localité depuis le 26.06.09 et est mariée depuis le 02.10.09 à Joseph Theurillat, de nationalité Suisse.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote et c'est à l'unanimité que l'assemblée octroie le droit de cité à Mme Theurillat.

M. et Mme Theurillat rejoignent l'assemblée avec applaudissements.

03.- Prendre connaissance et approuver le règlement sur les élections communales.- L'entrée en matière est acceptée.

M. Matteo Creti fait mention des changements concernant la durée des mandats qui passera de 4 à 5 ans découlant de la loi cantonale. Nous en avons profité pour abolir l'ouverture du bureau de vote le samedi et quelques petites corrections sans conséquence.

Il est précisé à M. Marc de Gasparo qu'il s'agit principalement des articles 10 et 26 en remplacement des articles 9 et 19 de l'ancien règlement.

Le président passe au vote et le règlement sur les élections est accepté à l'unanimité.

04.- Discuter et approuver les comptes 2010, approuver les dépassements budgétaires.- L'entrée en matière étant acceptée, la parole est donnée à Mme Marjorie Connole qui donne lecture du rapport du Conseil communal.

« Le compte de fonctionnement boucle avec un résultat négatif de Fr. 150'959.65 pour un total de charges de Fr. 2'222'833.95. Nous pouvons constater la bonne maîtrise des dépenses que nous pouvons gérer nous-mêmes, soit l'administration générale, les travaux publics et les finances. Par contre, nous n'avons aucun pouvoir de gestion sur l'instruction, l'aide sociale et les recettes fiscales.

Le bilan au 31.12.2008 présentait un découvert de Fr. 57'299.90, découvert qui a passé à Fr. 152'503.50 au 31.12.2009. Cette situation devra impérativement être régularisée dans les meilleurs délais. Pour ce faire, le Conseil communal a proposé une augmentation de la quotité d'impôts de 1,9 à 2,1. Par décision de l'assemblée communale du budget du 21.06.2010, cette quotité est passée à 1,95, signifiant que la situation précaire de notre bilan ne pourrait ainsi pas être améliorée adéquatement. Ceci résulte donc à une situation toujours précaire de nos comptes 2010. Nous sommes beaucoup plus optimistes pour le résultat des comptes de l'année en cours, qui devraient être moins déficitaires, suite à un deuxième passage en assemblée communale le 31.01.2011, qui a permis cette fois l'adaptation adéquate de notre quotité à 2,1 ».

A l'aide d'une présentation par beamer, elle présente également tous les chapitres en mentionnant les principales différences.

Vincent Steulet quant à lui présente les comptes de la Bourgeoisie qui bouclent avec un solde positif à Fr. 20'477.30.

A noter que la Bourgeoisie a versé la dernière part à la commune suite à la séparation des comptes des deux entités.

Il est répondu à M. Marc de Gasparo

- qu'au niveau des charges sociales, le montant est très élevé, ceci à la révision des cotisations AVS qui s'est faite sur les cinq dernières années, nous avons dû verser environ Fr. 14'400.—

- que le loyer administratif est le résultat du compte T1Commune afin qu'il soit équilibré.

La caissière donne connaissance des commentaires mentionnés par le Service des communes lors de l'apurement des comptes 2009 :

Situation financière. Les comptes 2009 ont bouclé sur un excédent de charges de Fr. 92'503.60. Le bilan présente au 31.12.2009 un découvert de Fr. 152'503.50.

Nous prenons note que l'assemblée communale du budget du 21.06.2010 a accepté une augmentation de la quotité de 0,5.

Cette adaptation de la quotité ne permettra pas de réduire le découvert au bilan et de régler le problème de déficit du compte de fonctionnement de la commune. Dans ces conditions, la question de l'augmentation de la quotité d'impôt devra être une nouvelle fois soumise à l'assemblée communale dans le cadre du budget 2011. »

Elle poursuit en mentionnant que du fait du résultat aucune dépréciation n'a été faite.

Concernant les investissements :

- Informatique Fr. 24'059.35 payés par les recettes courantes,
- la rue des Oeuches – carrefour Grünenwald Fr. 2'858.15 payés par les recettes courantes
- Source les Corbions Fr. 21'698.75 payés par le fonds conduites

La dette communale se monte à Fr. 4'482'425.—soit Fr. 7'975.85 par habitants (562 au 31.12.2010).

Nos différents fonds se montent à Fr. 214'817.30.

Pour la Bourgeoisie, les investissements :

- Accès rue des Vernes Fr. 39'009.90 payés par le compte épargne T2

La dette bourgeoise se monte à Fr. 2'051'600.—et la fortune à Fr. 1'600'238.40.

Les vérificateurs des comptes ont effectué une vérification des comptes le 5.09.2011. A noter que la vérification intermédiaire n'a pu être effectuée suite au changement de programme informatique et aux problèmes en découlant. Le Service des communes en a été informé. C'est également pour cette raison que les comptes 2010 sont présentés ce jour en tenant compte des vacances et des délais à respecter pour la publication.

Mme Claude-Eveline Bourquin donne connaissance du rapport des vérificateurs des comptes qui donne décharge à la caissière et recommandent à l'assemblée d'accepter ces comptes tels que présentés en remerciant la caissière pour son travail.

M. Marc de Gasparo félicite le Conseil pour son travail et souhaite avoir pour la prochaine fois le mouvement de la population et le volume fiscal, l'évolution serait intéressante.

M. Matteo Creti tient à relever que l'exercice n'est pas forcément le reflet de la réalité, car au niveau des projections fiscales nous avons de bons chiffres, mais subissons des éliminations Fr. 60'000.--.

Le problème est d'accéder aux arrérages et les communes insistent pour que ces informations soient données afin de pouvoir intervenir.

Le président tient à relever que la hausse de la quotité était bien une nécessité et il passe au vote.

Les comptes communaux et bourgeois sont acceptés à l'unanimité.

05.- Divers.-

Organisation du trafic : M. Meyrat revient au tout ménage mentionnant le marquage de la route des Grands-Champs avec la pose de poteaux pour améliorer la sécurité des piétons.

M. Marc de Gasparo demande la taille des poteaux et la distance entre les poteaux. Walter Rufer informe qu'il s'agit de mettre une quinzaine de poteaux en plastique, hauteur 80 cm, qui se plient en cas de choc, ils seront posés tous les 40 à 45 mètres.

Ceci a été discuté d'entente avec le TCS. La circulation est ramenée au centre de la chaussée et a pour effet de ralentir les automobilistes.

Un exemple a été réalisé à Courtételle à la rue du Mont.

La parole n'étant plus demandée, le président souhaite une bonne fin de soirée à tous et lève l'assemblée il est 21 h 15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :
Francis Meyrat

La secrétaire :
Solange Pheulpin